

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR

BRIAN A. TABOR, c.r.

PRÉSIDENT

L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

**À L'OCCASION DE
LA CONFÉRENCE DU FORUM CANADIEN SUR LA JUSTICE CIVILE
VERS LE FUTUR : ORDRE DU JOUR DE LA RÉFORME DE LA JUSTICE
CIVILE**

HILTON MONTRÉAL BONAVENTURE

**LE LUNDI 1^{er} MAI 2006
7 H 30 – 9 H 00
MONTRÉAL (QUÉBEC)**

Seul le texte prononcé fait foi

Bonjour et merci de votre gentille introduction.

Il y a dix ans, Gordon Proudfoot, ancien président de l'ABC et également originaire de la Nouvelle-Écosse a parlé à partir d'un podium semblable à celui-ci pour accueillir le rapport sur la réforme de la justice civile de l'ABC. Le rapport était le fruit de l'immense travail entrepris par le groupe de travail sur les systèmes de justice civile présidé par Eleanor Cronk, maintenant juge à la Cour d'appel de l'Ontario, et auquel certains des cerveaux juridiques les plus brillants et les plus dévoués de ce pays ont contribué.

Ce fut un rapport de grande importance, contenant des dizaines de recommandations visant à améliorer la justice civile au Canada. Il contenait aussi une directive claire de l'ABC, notamment que le *status quo* ne convenait plus.

Historique du rapport

Il y a dix ans, Gordon tenait une copie de ce rapport dans ses mains et a dit que les Canadiens veulent un système différent de règlement de conflits, en

ajoutant qu'ils veulent un système bénéfique à tous au lieu du « tout au vainqueur ». Ils veulent un système qui reconnaisse les réalités d'une classe moyenne qui recherche la justice – et pas à tout prix, mais malgré les coûts. On ne l'a jamais mieux dit, et ces propos tiennent encore aujourd'hui, dix ans plus tard, alors que nous célébrons le dixième anniversaire de cet important rapport.

L'ABC a immédiatement traduit ces paroles en actes concrets. En quelques semaines, nous avons formé un Comité de mise en œuvre, sous la présidence de Brian Crane d'Ottawa, afin de réaliser les objectifs énoncés dans le rapport sur les systèmes de justice civile. Le comité s'est vu confier un mandat simple, quoique riche en défis, consistant à encourager les gouvernements, les membres de la magistrature et les administrateurs judiciaires à mettre en vigueur les recommandations du rapport concernant les délais et les coûts considérables qui étaient devenus un véritable fléau pour les justiciables canadiens désireux d'obtenir justice.

Le message du Comité de mise en œuvre aux acteurs était simple : le temps était venu de rendre la vraie justice accessible. Il était temps de réformer le système et de le rendre plus efficace, d'en améliorer l'accessibilité au public

et de rehausser la compréhension du public au sujet de la justice civile. Nous avons dit à ces acteurs que les tribunaux doivent s'ouvrir aux commentaires et à la participation de la communauté. Ils doivent devenir plus modernes et pertinents pour les Canadiens.

Le comité de Brian Crane a officiellement été un succès. Ce rapport ne devait pas dormir sous la poussière comme tellement d'autres missives bien intentionnées d'autres organismes. Le rapport sur les systèmes de justice civile de l'ABC était efficace. Il avait été créé pour devenir une force de changement et il a rempli sa mission. Le système de justice civile rationalisé et amélioré depuis son incarnation en 1996, nous le devons aux travaux d'Eleanor Cronk et de Brian Crane.

Recommandations bien reçues

Pendant la conférence, vous entendrez beaucoup parler du succès des recommandations. Vous apprendrez tout ce qui a été fait en juste dix ans. Vous apprendrez aussi tout ce qui reste à faire et j'en parlerai un peu plus dans un instant. Mais avant de penser au chemin qui reste à faire et au thème de cette conférence de nous orienter *Vers le futur*, nous devons

revenir sur le passé et nous émerveiller fièrement de l'importance de la différence que le rapport sur les systèmes de justice civile a véritablement apportée.

Le rapport a fait 53 recommandations visant à rehausser la viabilité et l'accessibilité de notre système de justice. Lorsque nous pensons à la grande diversité des acteurs et des priorités entrelacées dans le système, les gouvernements fédéral et provinciaux, les juges nommés par les gouvernements fédéral et provinciaux, les quantités d'employés de l'administration judiciaire et des tribunaux, les nombreux avocats et les barreaux, sans oublier le mélange toujours changeant de considérations politiques, certains pourraient penser qu'il serait remarquable si juste une seule de ces recommandations voyait la lumière du jour.

En vérité cependant, plusieurs de ces recommandations ont eu un effet à travers le système de justice canadien. Je voudrais simplement vous lire une liste partielle des recommandations du rapport qui ont été entièrement ou en grande partie mises en œuvre aux cours des dix dernières années :

Recommandation 7 : Chaque ressort doit avoir un système de gestion particulier des causes dans tous les cas qui nécessitent une supervision ou une intervention judiciaire permanente. Mise en œuvre.

Recommandation 14 : Chaque ressort doit adopter des procédures accélérées et simplifiées de nature obligatoire pour toutes les affaires dont le montant en litige est inférieur à 50 000 \$ et de nature facultative pour les autres causes appropriées. Mise en œuvre.

Recommandation 20 : Chaque ressort doit prévoir et promouvoir le recours à des procès sommaires en première instance. Mise en œuvre.

Recommandation 24 : Chaque tribunal d'appel doit participer de façon plus active à la supervision du cheminement des appels. Mise en œuvre.

Recommandation 27 : Chaque tribunal doit prévoir des guichets initiaux de renseignements sur les options de règlement des conflits offerts par le système de justice civile et sur les services communautaires à leur disposition. Mise en œuvre.

Recommandation 29 : Chaque tribunal doit mettre sur pied un comité consultatif afin d'obtenir des conseils sur les manières d'améliorer l'administration de la justice civile, la réduction ou l'élimination des obstacles à l'accès à la justice, la mise en application, l'évaluation et le contrôle de mesures de réforme. Mise en œuvre.

Je pourrais littéralement continuer. Il ne fait aucun doute que les systèmes de justice civile du Canada évoluent pour le mieux. Malgré son influence, le rapport sur les systèmes de justice civile s'est donné les gants de tous les changements qui se sont produits. La réforme est interactive. En préparant les recommandations, le groupe de travail avait déjà étudié certaines réformes introduites ou envisagées dans les systèmes de justice civile au Canada et à l'étranger.

Par exemple, en 1996, la Saskatchewan offrait déjà la médiation en tant qu'alternative à un procès alors que l'Ontario et la Colombie-Britannique faisaient leur propre révision de la justice civile. Cependant, il est aussi clair que le rapport sur les systèmes de justice civile de l'ABC a amené un changement important à travers le pays à plusieurs niveaux du système.

Il reste encore beaucoup à faire

Certes nous avons fait beaucoup de chemin, mais nous avons encore une grande route devant nous. Nous pouvons être fiers de nos réalisations, mais ce n'est pas le temps de nous reposer sur nos lauriers. Un grand nombre des recommandations du rapport ont été mises en œuvre partiellement ou même pas du tout. Les systèmes de justice civile du Canada font toujours l'objet de critiques de la part du public et de préoccupations au sein de la communauté de la justice civile. La question à laquelle nous devons répondre est la suivante : Sur quoi devrions-nous concentrer nos efforts de réforme en 2006 et au-delà ?

Cette conférence explorera donc cet enjeu crucial et pressant. Dans cette optique, cependant, j'aimerais d'abord proposer cinq questions à propos desquelles nous pourrions toutes et tous réfléchir et tenter d'apporter des réponses. Vous pourriez envisager ces questions comme points de départ pour les discussions qui entoureront la prochaine étape de la réforme de la justice civile.

Premièrement, quel est l'ordre du jour de la réforme de la justice civile ?

Notre nouveau gouvernement a clairement indiqué qu'il a l'intention d'aborder les problèmes de justice pénale et il y a certes beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Or, alors que la justice pénale jouit toujours de l'attention politique et dispose de fonds publics, les gouvernements ne sont pas disposés à parler de justice civile – même si un plus grand nombre de Canadiens sont mêlés au système de justice civile qu'au système pénal.

Deuxièmement, le prix de la justice est-il toujours hors de la portée des classes inférieure et moyenne ? Selon les principes de la démocratie, « l'accès » à la justice civile doit être significative. Et pourtant, dans les faits, les services juridiques sont chers, et les plaideurs individuels doivent encore investir des dizaines de milliers de dollars pour obtenir justice sans garantie de réussite ou de remboursement éventuel des frais. Un système de justice civile accessible uniquement à ceux et celles qui disposent de grandes sommes de revenu disponible peut donner quelque chose, mais on peut difficilement parler de « justice ».

Troisièmement, de quelle manière comptons-nous obtenir un réel accès à la justice ? Devrions-nous poursuivre les travaux révolutionnaires mais

stimulants de l'ABC pour améliorer le financement de l'aide juridique ? Devrions-nous renouveler et réorienter nos efforts pour encourager une importante augmentation des services *pro bono* ? Les avocats devraient-ils, à la place, explorer de nouvelles méthodes de facturation novatrices et transparentes ? Ou devrions-nous envisager une combinaison de ces trois aspects ? Alors que nous ne devrions pas fermer des portes trop rapidement, le fait demeure que nous devons concentrer nos efforts sur des solutions identifiées comme étant prioritaires.

Quatrièmement, nos bons efforts pour détourner les conflits du système judiciaire risquent-ils de déstabiliser nos institutions de common law ? La popularité grandissante du RED, ce qui est certainement une bonne chose, menace toutefois la viabilité continue d'un système judiciaire qui dépend de plaideurs pour soulever de nouvelles questions et aider à développer la common law. On pourrait dire que le RED privé pourrait éventuellement éliminer la responsabilité du gouvernement de donner une décision neutre dans un système judiciaire transparent. Nous devons être conscients de cette conséquence involontaire de notre cheminement.

Cinquièmement, les acteurs du système de justice civile sont-ils engagés à continuer à centrer l'attention sur les possibilités de recherche et de bases de données nationales pour pouvoir évaluer les réformes ? Un projet d'une telle envergure nécessite une richesse de données constamment rafraîchissante, et bien qu'il y ait des organismes au Canada et à l'étranger qui se consacrent à cette cause, ils doivent pouvoir compter sur un financement et un appui tout aussi important de la part de ceux qui appuient la réforme de la justice civile.

Louanges au FCJC

Le cinquième point m'amène au dernier point que je veux aborder ce matin. Je veux vous parler de la recommandation du rapport qui a donné le plus de fruit et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. C'est le rejeton le plus fier de cet organisme juridique de longue durée. Il s'agit du Forum canadien sur la justice civile.

Le Forum a été fondé en 1998 dans le but d'agir en tant que centre indépendant de ressources — un centre d'information sur les initiatives en matière de justice civile accessibles à la profession juridique, aux décideurs, aux chercheurs et au grand public. Depuis le début, il est basé à la faculté de

droit de l'Université de l'Alberta à Edmonton et il a consacré sa courte existence à la réalisation de chacune de ces cinq directives :

- collecte systématique des données portant sur l'administration de la justice civile;
- recherche approfondie sur les facteurs qui influent sur le fonctionnement du système;
- mise en commun des informations sur les meilleures pratiques;
- instauration du Forum en bibliothèque et centre d'information sur la justice civile;
- rôle de premier plan dans la diffusion de l'information sur les initiatives de réformes de la justice civile.

Le Forum canadien sur la justice civile a été une force cruciale dans la modernisation du système de justice, aidant à le rendre plus pertinent aux Canadiens. C'est le plus grand héritage du rapport sur les systèmes de justice

civile et il prouve que l'ABC ne fait pas seulement des recommandations dans l'intérêt du public, mais est aussi à la hauteur. Et surtout, le FCJC n'est pas juste un symbole, il continue toujours ses efforts inlassables visant à améliorer le système de justice pour tous les Canadiens.

L'ABC est reconnaissante aux nombreux partisans et aux nombreuses personnalités dynamiques du FCJC. Mon temps tire à sa fin et je ne peux pas les énumérer tous, mais je tiens tout de même à reconnaître :

- Doug Robinson, c.r., de Vancouver, premier président du conseil du FCJC et du comité d'orientation original ainsi que Rod Wacowich, président suivant et l'actuelle présidente Mary Ellen Hodgins.
- Seymour Trachimovsky de Mississauga, en Ontario, avocat général de Dupont Canada, qui a parrainé et a aidé au financement du lancement du FCJC et de cette conférence, et qui siège maintenant au conseil consultatif du FCJC.

- Chantal Corriveau, de Montréal, à présent juge de la Cour supérieure du Québec et membre du Bureau d'administration et défenseur de longue date de cette cause.
- Lewis Klar, doyen à ce moment-là, June Ross, professeure à ce moment-là (et maintenant juge à la Cour du banc de la reine de l'Alberta) et autres de l'école de droit de l'Université de l'Alberta pour avoir accueilli et parrainé l'organisme et donné leurs avis d'expert au fil des ans.
- Et enfin, Diana Lowe, directrice administrative du FCJC et son personnel dévoué à Edmonton, qui agit comme le pouls de cet organisme extrêmement important.

L'ABC est fière de son association avec le Forum canadien sur la justice civile et cette conférence marquant le 10^e anniversaire du rapport sur les systèmes de justice civile. Notre mandat comprend une meilleure administration de la justice et l'amélioration et promotion de l'accès à celle-ci. Il y a dix ans, nous croyions que ce projet nous aiderait à réaliser ces

objectifs pour le bien de tous les Canadiens, et nous le croyons toujours
aujourd'hui. Merci beaucoup.